Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Abus: Role, responsabilités non conformes à l'annonce

Par Bob854

Bonjour,
j'ai été embauché en avril dernier, en CDI, pour un poste d'architecte informatique (expert technique), position 3B (convention metallurgie). Je suis doublement certifié par des organismes internationaux dans mon domaine d'expertise.
L'annonce pour laquelle j'ai postulé indique : "vous serez le référent de projets","vos missions sont les suivantes: piloter..."

Mes soucis:
1. Depuis mon arrivée (6 mois), on ne m'a confié aucune tâche d'expertise technique, de référent projets, de pilotage. Mes activités sont:
-Auditer mes collègues: cette situation nuit aux relations de travail (je pointe les dysfonctionnements et indirectement les gens). L'audit ne porte pas sur le technique mais comment les gens bossent.
-Faire la petite main du référent projet (je réalise des activités de débutant pour combler les trous ou plus simplement faire ce que les autres ne veulent pas faire)
-Livrer le contenu de mon cerveau sur une expertise particulière pour que la boite accède à ces nouveaux marchés sans toutefois me confier la moindre responsabilité

2. J'ai demandé oralement et à l'écrit (2 fois) qu'on définisse mon rôle et mes responsabilités: pas de réponse.
Il y a 2 jours, mon manager m'a remis en 5 minutes ma fiche emploi (G13 dans la nouvelle CC métallurgie): cette fiche n'est ni nominative, ni datée, ni signée, sera tacitement acceptée dans un délai d'un mois.
Mon employeur n'étant pas réglo, il pourrait transformer le G13 en autre chose en sa faveur puisque pas de trace écrite.
De même, n'ayant pas de rôle et responsabilités écrites, sur quoi s'est basée l'affectation G13 (un de mes proches travaille dans ce groupe, est manager et m'indique que la règle implicite est 3B=G14)

3. Pour me connecter à un des réseaux de l'entreprise pour les besoins du projet, je dois attendre qu'un de mes collègues soit absent pour utiliser sa prise réseau (je n'en ai pas)

Cette situation est-elle légale? J'ai rencontré le RH en juillet pour lui faire part de la situation et demander à prolonger ma période d'essai. Rien n'a changé.

Je ne souhaite pas rester. Quelles sont mes options?

Par avance merci

Par morobar

Bonjour,
Cette situation est-elle légale? J'ai rencontré le RH en juillet pour lui faire part de la situation et demander à prolonger ma période d'essai. Rien n'a changé.

SI vous êtes en période d'essai, vous avisez l'employeur de l rupture de cette période à votre initiative.
Si la période d'essai est terminée, vous démissionnez.
ET demandez à ne pas faire de préavis.

Par Bob854

Merci pour ce retour.

Pouvez-vous m'indiquer si l'attitude de mon employeur est légale?

Par CToad

Bonjour

A partir du moment où il vous verse votre salaire oui. L'employeur décide de l'organisation des tâches et peut sous employer un salarié trop payé pour les tâches qu'il fait. S'il y a d'autres sujets de brimades sur du très long terme cela aurait pu être vu pour du harcèlement visant à se séparer de vous mais là, étant en période d'essais renouvelée à votre demande en plus, il peut facilement se séparer de vous. Ce n'est donc pas le cas.

Par Bob854

Merci pour cette reponse claire